

LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DE DJIBOUTI, PORT DE PÊCHE INDUSTRIELLE

par Roland MOAL*

Le développement de la pêche à Djibouti est conditionné par un marché *local* très limité. Du fait des habitudes alimentaires traditionnelles des populations de l'intérieur du Territoire Français des Afars et des Issas, ce marché se réduit, en effet, pour l'instant, à la seule ville de Djibouti.

D'autre part, les possibilités d'exportation des produits de l'activité de navires de pêche basés à Djibouti vers l'Europe et les U.S.A., sont actuellement limitées également par la fermeture du canal de Suez.

Or, ce sont précisément ces marchés qui recherchent des espèces chères, dont le prix rentabiliserait au mieux l'exploitation de navires, qui ne peuvent trouver sur le marché local ou africain une rentabilité satisfaisante.

En effet, pour un bon nombre d'espèces animales, la pêche dans les zones proches de Djibouti est peu productive, que ce soit pour les crustacés, les thons ou les poissons de fond.

Par conséquent, en dehors même des conditions particulières du moment, le développement à Djibouti de la pêche moderne impliquant la mise en œuvre des techniques à haut rendement, suppose dans ce cas que l'on trouve :

1° Des zones de pêche rentables situées hors des eaux territoriales du T.F.A.I. et exploitées avec des unités modernes nécessitant des investissements importants ;

2° Des débouchés « chers » pour une partie des captures, nécessaires pour compenser le coût élevé de la mise en œuvre de ces techniques.

Donc, avant même d'examiner la question des zones propices à la pêche, il y a lieu de se préoccuper des débouchés possibles de cette pêche, afin de déterminer dans quelles directions celle-ci devrait être orientée. En effet, les débouchés extérieurs ne seront intéressés que par des produits fins d'un prix élevé, c'est-à-dire :

a) Pour les espèces de fond, les crevettes, quelques espèces de poissons réputées sur les marchés extérieurs et la langouste ;

b) Pour les espèces pélagiques, essentiellement les thonidés.

Il faut noter que le marché est ici très ouvert, car la demande des pays intéressés d'Europe et d'Amérique est actuellement loin d'être satisfaite. Autant le marché est fermé en ce qui concerne le produit conservé, ce qui rend a priori peu indiqué la création à Djibouti d'une usine de conserve de ces produits, autant les poissons et crustacés présentés congelés, c'est-à-dire sous forme de matière première à conditionner ultérieurement, sont demandés et leur

* Vétérinaire Inspecteur en Chef de la F.O.M.

exportation, notamment à destination de l'Europe, rentable. L'exemple de Dakar, qui se trouve dans une position comparable à celle de Djibouti en période normale, est assez typique à ce point de vue : le seul poisson y est acheté au producteur sur place 20 à 25 francs C.F.A. le kilo, pour un prix C.F.A. à l'arrivée en France de 100 à 200 francs C.F.A. Les marges sont encore plus larges pour les crevettes et les langoustes.

Une assez faible partie — environ 10 % — du produit de la pêche en ces poissons de fond, dans cette partie de l'Océan Indien et en Mer Rouge, est susceptible de donner lieu à ce commerce. Mais la fermeture du canal de Suez en interdit pour le moment l'évacuation en congelé par voie de mer.

Sous réserve d'un ajustement des taux du fret aérien, il faudrait en étudier leur évacuation, du moins vers l'Europe, par voie aérienne.

En revanche, compte tenu notamment des circonstances actuelles, il y aurait lieu de faire, pour ces mêmes produits, une prospection très sérieuse de la classe des consommateurs à fort pouvoir d'achat du *marché éthiopien*, mais il serait nécessaire d'obtenir des contrats à long terme prévoyant des livraisons régulières en quantité, prix et périodicité.

**

Parmi les produits chers il faut citer, en dehors des poissons fins, les *crustacés*, langoustes et crevettes.

Les langoustes que l'on trouve dans la région, appartiennent à des espèces exclusivement côtières dont l'abondance, justifiant seulement une pêche artisanale, ne peut faire l'objet d'une exportation notable.

En ce qui concerne les crevettes, la prospection est à faire en direction essentiellement de la Mer Rouge. En effet, autant le Golfe Persique est riche en crevettes et exploité, autant

les possibilités de la Mer Rouge dans ce domaine sont peu connues. Il y aurait lieu de rechercher, tout d'abord, si l'on trouve dans cette mer des conditions hydrologiques identiques à celles rencontrées dans le Golfe Persique. Toutefois, il est possible que l'exploitation de cette mer soit rendue malaisée par des questions d'eaux territoriales.

Dans la mesure où peut être résolu ce problème des débouchés, c'est principalement vers la pêche de haute mer, sur des zones de l'Océan Indien déjà connues pour leur richesse, que devrait être orientée l'activité éventuelle de navires basés à Djibouti.

Malheureusement cet océan, entièrement situé en zone tropicale et équatoriale a, dans l'ensemble, une productivité très limitée, sauf dans quelques régions privilégiées dont deux paraissent susceptibles d'intéresser Djibouti : la côte de la République Somalie et la zone s'étendant de Zanzibar aux Seychelles.

Le long de la côte Est de la République Somalie, du cap Gardafui vers le Sud, s'étend un plateau continental, moins vaste certes que ceux de Mauritanie ou de Terre-Neuve, mais favorisé par des remontées saisonnières d'eaux froides qui amènent ainsi, par exemple au mois d'août, la température aux environs de 17-18° en surface et augmentent la concentration de l'eau en sels minéraux nutritifs dissous. Ces facteurs sont particulièrement favorables au renouvellement accéléré de la faune et permettent d'envisager un développement favorable de la pêche *des poissons de fond* sur cette partie du plateau continental somali, d'autant qu'on y rencontre des individus appartenant à des espèces d'une taille et d'une qualité recherchées.

A des profondeurs s'échelonnant de 10 à 20 mètres jusqu'à 30 mètres, il est possible de trouver des poissons appartenant aux familles suivantes :

- Serranidés (mérus...),
- Sparidés (dorades),
- Soles,

auxquelles il faut ajouter un peu de crevettes profondes qui, avec les soles, pourraient être expédiées comme produits chers à destination de l'Europe, éventuellement par voie aérienne.

Dans l'ensemble, cette pêche serait faite par des chalutiers congélateurs dans le genre de celui que Ceylan envoie déjà le long de ces côtes et qui obtient un rendement annuel de 700 tonnes pour un navire de 35 mètres de longueur. Le rendement par jour de pêche pourrait être de 5 à 8 tonnes, 20 % seulement des captures n'étant pas commercialisables même dans des pays sous-apprivoisonnés.

Des débouchés pourraient certainement être trouvés pour les produits de cette pêche du côté de l'Inde et de Ceylan, ainsi que vers l'Ethiopie.

Mis à part les expéditions d'une faible part des captures par voie aérienne déjà mentionnées, le marché européen, pour l'instant, est peu réceptif aux produits d'une telle pêche, puisque la fermeture du canal de Suez en interdit une évacuation économique par voie maritime vers l'Europe. Un projet grec d'envoi de navires de pêche dans ces régions a dû, pour cette raison, être abandonné provisoirement.

Sensiblement parallèle à l'équateur, la deuxième zone qui s'étend à l'Est de Zanzibar vers le Nord des Seychelles est surtout propice à la pêche des thonidés. La pêche au thon à la longue ligne est déjà pratiquée depuis assez longtemps dans cette région par les Japonais. Toutefois ce procédé, d'un rendement assez faible pour un gros travail, est plus conforme aux habitudes et aux conditions de travail d'Asiatiques que d'Européens, mais les Japonais eux-mêmes sont en train de mécaniser leurs techniques de pêche et il y a certainement pour un proche avenir une possibilité d'une exploitation concurrentielle des bases japonaises de l'Océan Indien à partir de Djibouti.

Cette pêche présente un intérêt d'autant plus grand dans l'immédiat qu'ici, l'impossibilité d'utiliser le canal de Suez gêne moins la commercialisation de ses produits. En effet, les thonidés pêchés pourraient être expédiés par cargos frigorifiques à destination de certains marchés approvisionnés par les bases de pêche japonaises de Penang et de l'île Maurice. C'est ainsi qu'en 1967, ce sont 2.600 tonnes de thons qui ont été transbordées dans le port de Djibouti par des unités japonaises sur des cargos.

**

En conclusion, outre l'éventuelle pêche des crevettes en Mer Rouge qui reste subordonnée au résultat positif d'une prospection préalable, Djibouti pourrait, dès maintenant et sous réserve de l'établissement de marchés réguliers, servir de base à des navires se livrant de façon rentable à deux catégories de pêches pratiquées toutes deux dans l'Océan Indien, mais dans deux régions bien différentes :

- la pêche des poissons de fond, le long de la côte Est de la République Somalie, effectuée par des chalutiers congélateurs ;
- la pêche aux thonidés, au Sud de l'équateur, entre Zanzibar et les Seychelles.

Du fait de la fermeture du canal de Suez, le débouché européen reste ouvert seulement aux espèces les plus chères méritant le transport par voie aérienne, mais on vient de voir que d'autres débouchés pourraient sans doute être trouvés pour les produits de la pêche du premier type, notamment en Ethiopie, en Inde et à Ceylan et que, pour le second type de pêche, les débouchés essentiels pourraient être ceux déjà approvisionnés par d'autres bases japonaises de l'Océan Indien moins bien situées, débouchés qui ne seraient pas affectés par le problème de Suez.